Ville d'Hérin

Hérin, le 24/11/2020

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°74- 2020 - PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE HERIN

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route;

Vu le Code général des collectivités territoriales :

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant un chantier mobile avec positionnement d'une Nacelle sur la Voirie de la Commune de HERIN;

Qu'il convient de règlementer le stationnement dans toute la Commune.

<u>ARRÊTONS</u>

<u>Article 1</u>: Le VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 de 08h30 à 17h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le trottoir dans la zone d'intervention, au-grés du chantier mobile.

Article 2 : La sécurisation du chantier sera à la charge de la Société AV PROTEC.

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par les Services de Police et poursuivies conformément à la Loi.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et dans la Commune ;

Article 5: L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police de Denain :
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le Responsable de la collecte des ordures ménagères de la CAPH;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux ;
- ASVP;
- Aux riverains de la Commune de Hérin.

Le DGS

La Porte du Hainaut



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

Hôtel de Ville - 2, rue Jean Jaurès - 59195 Hérin Tél.: 03 27 20 06 06 - Fax: 03 27 20 06 07 contact@ville-herin.fr - www.ville-herin.fr

